

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-62 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Date de la convocation  
15/09/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 24  
Présents : 16  
Votants : 19 (dont 3 pouvoir)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 22 septembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 inclus. Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		JP BOSDEVIGIE	x		
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	x				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4	1		5	10

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise			X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	7
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	11

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 8100 soutien aux manifestation culturelles  
5 300 soutien aux manifestations sportives**

**Charte Parc 2018-2033 :**

**Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement :**

**Mesure-phare 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

**Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Contexte :**

---

Le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est reconnu pour la qualité de ses patrimoines.

Le Syndicat Mixte du Parc est régulièrement sollicité pour apporter son soutien financier aux différentes manifestations qui prennent appui sur ce patrimoine paysager ou culturel et contribuent à l'animation du territoire.

Chaque sollicitation est passée au crible des critères de plus value pour le PNR pour déterminer si le Parc peut ou pas devenir partenaire de celle-ci (techniquement, financièrement...):

- Le lien avec les mesures et les objectifs de la Charte du Parc ;
- Le type de porteur de projet : d'associations ou de collectivités ;
- Le rayonnement des projets : nouveaux projets et/ou projets innovants et/ou d'envergure et/ou structurants pour le territoire Parc ;
- La dimension de « durabilité » du projet sera à définir : ancrage locale, réflexion globale de la structure, prise en compte ...

3 sollicitations sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier du Parc.

### **Description des projets :**

---

#### **1/Association « Renaissance des vieilles pierres », organisatrice du festival « Les Pastorales de Clédat »**

N'ayant pu répondre à l'appel à projet du programme d'animation grand public, l'association a décidé fin mai/début juin de solliciter le Parc par courrier pour un soutien financier au festival organisé du 18 juillet au 7 août 2021, à hauteur de 450€.

Une partie du programme des Pastorales, de par sa diversité, contribue au développement de projets culturels territoriaux en lien avec les atouts patrimoniaux – mesure 35 de la Charte – et vise à renforcer la valorisation des atouts patrimoniaux du Parc, notamment à travers des événements ciblés et qualitatifs (mesure 26 de la Charte). C'est en effet le cas grâce notamment à l'intervention de certains acteurs locaux, parfois déjà partenaires du Parc : Sabine Virole, Dominique Lepage, Ferme équestre de Trephy, Marie-France Houdart, CPIE 19, Trésor ludique...

L'intérêt et l'attractivité (pour les habitants et les touristes) des Pastorales, du fait de la qualité et du niveau d'exigence du programme général, se confirment année après année. Le programme 2021 offre par ailleurs cette année une dimension « familles » affirmée (plusieurs animations estampillées « venez en famille ») qui correspond bien à la clientèle du Limousin et de Millevaches.

#### **2/La Randonnée de la Loutre, course VTT**

En mars dernier, le PNR a été sollicité (par mail) par Bruno Raynaud, président du Haute-Corrèze VTT (HCVTT) à Ussel, club organisateur de la Randonnée de la Loutre VTT qui fête son 10<sup>ème</sup> anniversaire les 18 et 19 septembre 2021.

Cette demande portait sur la mise en place d'un partenariat permettant, pour les 10 ans de la manifestation, de « marquer le coup » en y associant plusieurs partenaires, institutionnels et privés. 1000 participants sont attendus sur les 2 jours (samedi : marche, VTT, repas festif / dimanche : VTT, village exposants...).

Des axes de collaboration technique et organisationnelle ont pu être établis :

- **Accompagnement technique** : recherche de solutions de balisage et de marquage biodégradables → benchmark Parc dans le réseau des PNR / analyse des tracés des circuits VTT au regard des enjeux écologiques (zones à sensibilité environnementale) ;
- **Sensibilisation des pratiquants** : rédaction par le Parc de messages de sensibilisation pour protéger les milieux, éviter le partage de traces GPX, ne pas sortir des sentiers définis, gérer les déchets, etc. Ces messages sont véhiculés sur les réseaux sociaux de la manifestation... / Transmission de messages de sensibilisation institutionnels complémentaires (Région & Jeunesse et Sports Nouvelle-Aquitaine) destinés à être postés sur les réseaux sociaux, intégrés dans le règlement de course, à être rappelés au moment de l'inscription... ;
- **Promotion du PNR de Millevaches en Limousin** : Installation et tenue d'un stand Parc le dimanche 18 septembre à Ussel pour faire la promotion du territoire, mais aussi du site internet et de l'application Rando Millevaches destinée notamment aux cyclistes / Distribution de la carte touristique dans le pack accueil fourni par le club aux participants (sous réserve) ;
- **Valorisation des produits Valeurs Parc** : l'organisateur a accepté de se fournir en jus de pomme à la cidrerie de Chamberet, ce qui permet de valoriser une production locale et la marque Valeurs Parc.

Il s'agirait pour le Parc de prendre en charge la moitié du coût d'approvisionnement en jus de pomme auprès de la cidrerie de Chamberet soit un montant de 52,80 euros TTC.

### **3/ Organisation d'une projection du documentaire pédagogique « GARDIENS DES SOURCES» des enfants de l'école de Magnat L'Etrange au cinéma d'Aubusson**

En 2019, le PNR a été sollicité par Arnaud Jamin, auteur documentariste qui œuvre auprès des écoles des PNR de France, dans le cadre de ses « *Ateliers Documentaires du Paysage* » [Les Ateliers Documentaires – le regard des Enfants de France sur leur Paysage](#)

En 2021, la classe de CE2, CM1 CM2 de Magnat a réalisé de A à Z son court métrage, qu'ils ont intitulé « Gardiens des Sources » : ce documentaire illustre de nombreuses thématiques liées aux enjeux de notre territoire : richesse et fragilité de nos cours d'eau, actions menées en faveur de sa préservation, histoire culturelle (Sans Famille), toponymie et langue occitanes...).

Le résultat a été projeté en avant-première le vendredi 02 juillet 2021 à 18h à l'école de Magnat, en présence des acteurs sollicités.

Dans une logique de valorisation de ce travail, et avec la motivation et l'énergie de certaines personnes localement bien investies, il a été émis l'idée d'organiser la projection du court métrage réalisé avec les enfants de Magnat L'Etrange à l'occasion du « *Mois du Documentaire* » (<https://moisdudoc.com/>) en novembre prochain au **cinéma Le Colbert à Aubusson**.

Il serait couplé avec la projection d'un film de plus grande envergure, dans le même thème « **La Ligne de Partage des eaux** » de Dominique Marchais (tourné en partie sur le territoire du Parc) : <https://filmsdulosange.com/film/la-ligne-de-partage-des-eaux/>

Les frais associés à l'organisation de cet événement prennent en compte : Projection ? droits de diffusion et rémunération et frais de l'auteur Dominique Marchais, pour un total de 850 euros.

L'association « *le Centre culturel de Brive* » serait partenaire et prendrait à sa charge les droits de projection, de l'ordre de 200 euros probablement.

Une négociation est envisagée avec le cinéma le Colbert pour demander une subvention dans le cadre du Mois du Documentaire.

Mais à ce jour, rien n'est acté, il est donc envisagé que le SMAG du PNR de Millevaches en Limousin assure la partie restante (650 euros) pour rendre possible cet événement culturel partenarial valorisant nos actions et notre territoire.

#### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 450 euros à l'association Renaissance des Vieilles Pierres ;
- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 53 euros à l'association Haute Corrèze VTT ;
- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 650 euros au Centre culturel de Brive dans le cadre de la projection du documentaire des enfants de Magnat L'Etrange ainsi que le film « Ligne de Partage des Eaux » au cinéma Le Colbert à Aubusson ;
- d'autoriser le Président à :
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - Prendre toute décision et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'attribuer une subvention de 450 euros à l'association Renaissance des Vieilles Pierres ;
- d'attribuer une subvention de 53 euros à l'association Haute Corrèze VTT ;
- d'attribuer une subvention de 650 euros au Centre culturel de Brive dans le cadre de la projection du documentaire des enfants de Magnat l'Etrange ainsi que le film « Ligne de Partage des Eaux » au cinéma Le Colbert à Aubusson ;
- d'autoriser le Président à :
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
  - Prendre toute décision et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe BRUGERE

**Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 06.10.21  
Et qu'elle a été affichée le 06.10.21  
Le Président,

RECUEIL  
06 OCT. 2021  
SUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(19000)



